

STANDARD : 01.45.28.29.67

contact@ksr-justice.fr

www.ksr-justice.fr



PROCES VERBAL DE DESCRIPTION

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE ET LE ONZE JUILLET

A 15 H 00

Durée :2h35

A LA REQUETE DE :

La société CAISSE DE CREDIT MUTUEL PARIS CARDINET, inscrite au RCS sous le n° 483 222 451, dont le siège social est situé 101, rue Cardinet à PARIS (75017) agissant poursuites et diligences de son représentant légal domicilié en cette qualité audit siège

LEQUEL M'EXPOSE :

➤ Que dans le cadre des actes préparatoires à la vente des biens et droits immobiliers saisis appartenant à [REDACTED] inscrite au RCS sous le n° 843 622 994, il me requiert à l'effet de procéder à la description de l'appartement situé 1, rue de Saint-Denis, et plus précisément 16, Résidence du Parc à LA COURNEUVE (Seine-Saint-Denis), au premier étage, porte gauche en arrivant par les escaliers, correspondant au lot de copropriété n° 1461, accessoirisé d'un emplacement de garage au sous-sol portant le n° 121 et correspondant au lot de copropriété n° 2002 et accessoirisé d'une cave au sous-sol correspondant au lot de copropriété 1429 et portant le n° 30.

EN AGISSANT EN VERTU DE :

- UN ACTE NOTARIE REÇU PAR MAITRE CHOURI NOTAIRE A VINCENNES EN DATE DU 20 MARS 2019.
- UN COMMANDEMENT DE PAYER VALANT SAISIE IMMOBILIÈRE DÉLIVRÉ LE 22 MAI 2024.
- DES DISPOSITIONS DES ARTICLES L322-2 ET R322-1 ET SUIVANTS DU CODE DES PROCÉDURES CIVILES D'EXÉCUTION.

DEFERANT A CETTE REQUISITION :

Je, Stéphanie ROBILLARD, Commissaire de Justice associée au sein de la SELARL KSR & Associés, société titulaire d'un office de commissaire de justice – Philippe KLEIN, Gérard SUISSA, Stéphanie ROBILLARD et Clémence COTI, Commissaires de justice associés sis 24-26, avenue du Général de Gaulle à ROSNY SOUS BOIS (93110) soussignée,



CAISSE DES DEPOTS FR63 40031 00001 0000333947 K 71- CDCGFRPPXXX

N° TVA intracommunautaire : FR 40949291447 - SIRET : 94929144700017

Commissaires de Justice associés

24-26, Avenue du Général de Gaulle 93110 ROSNY-SOUS-BOIS

STANDARD : 01.45.28.29.67

contact@ksr-justice.fr

www.ksr-justice.fr



Me suis transportée ce jour 16, Résidence du Parc à LA COURNEUVE (Seine-Saint-Denis), au premier étage porte gauche en sortant de l'ascenseur,

Et là étant, j'ai procédé aux constatations suivantes après avoir préalablement convoqué les locataires pour les opérations de ce jour, je suis accompagnée de Monsieur Rui RIBEIRO expert de la société ARIANE ENVIRONNEMENT :

CONSTATATIONS

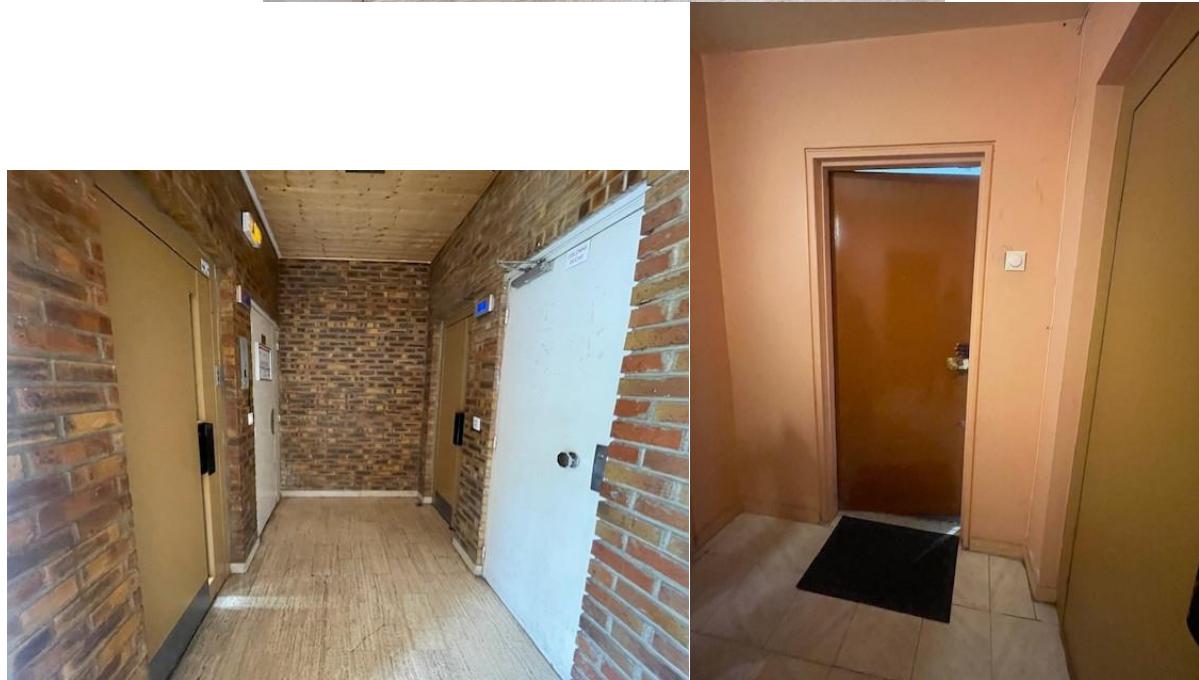


CAISSE DES DÉPOTS FR63 40031 00001 0000333947 K 71- CDCGFRPPXXX
N° TVA intracommunautaire : FR 40949291447 - SIRET : 94929144700017
Commissaires de Justice associés
24-26, Avenue du Général de Gaulle 93110 ROSNY-SOUS-BOIS

STANDARD : 01.45.28.29.67

contact@ksr-justice.fr

www.ksr-justice.fr



A mon arrivée, je suis accueillie par [REDACTED]

Il m'indique être l'un des locataires de l'appartement en colocation et me présente son contrat qui a pris effet le 27 février 2024 et comporte un loyer de 450 €. J'effectue une photographie du contrat.



CAISSE DES DÉPÔTS FR63 40031 00001 0000333947 K 71- CDCGFRPPXXX
N° TVA intracommunautaire : FR 40949291447 - SIRET : 94929144700017
Commissaires de Justice associés
24-26, Avenue du Général de Gaulle 93110 ROSNY-SOUS-BOIS

STANDARD : 01.45.28.29.67

contact@ksr-justice.fr

www.ksr-justice.fr

Je rencontre également [REDACTED] [REDACTED] qui m'indique être colocataire et me présente son contrat de location qui a pris effet le 1^{er} août 2023 et comporte un loyer de 450 € par mois.

Dans les lieux je rencontre également Monsieur [REDACTED], il m'indique être également colocataire de l'appartement et me présente son contrat de location qui a pris effet le 1^{er} avril 2021 et comporte un loyer de 560 € additionné de 40 € de provision pour charges, soit 600 € au total.

Le bâtiment comporte deux cabines d'ascenseur.

Les parties communes sont en bon état.

La copropriété bénéficie des services d'un gardien.

L'accès au hall s'effectue au moyen d'un interphone et l'accès à la résidence s'effectue également au moyen d'un interphone.

Il ne m'a pas été possible d'accéder au sous-sol en raison d'une clé spécifique nécessitant l'accès. Il en est de même pour les caves.

Le syndic de l'immeuble est la société FONCIA CHADEFAUX LECOQ située 13, rue du Docteur Pesqué 93300 AUBERVILLIERS.



CAISSE DES DÉPÔTS FR63 40031 00001 0000333947 K 71- CDCGFRPPXXX

N° TVA intracommunautaire : FR 40949291447 - SIRET : 94929144700017

Commissaires de Justice associés

24-26, Avenue du Général de Gaulle 93110 ROSNY-SOUS-BOIS

STANDARD : 01.45.28.29.67

contact@ksr-justice.fr

www.ksr-justice.fr



Distribution :

La porte d'entrée du logement dessert un hall d'entrée qui dessert :

- Première porte à gauche : un salon ;
- Première porte à droite : une cuisine ;
- En face : un couloir de distribution ;

DESCRIPTION

SALON

Le sol est recouvert de lames de parquet moderne en mauvais état. Monsieur NGOUBOU m'indique qu'il y a eu un dégât des eaux provenant du radiateur.

Les murs sont recouverts de peinture en état d'usure normale.

Le faux plafond est recouvert de peinture en bon état.

La pièce prend jour par une porte-fenêtre à simple battant, équipée de montants métalliques et de simples vitrages, et de volets en plastique. Elle permet l'accès à un balcon.

La pièce prend également jour par deux fenêtres à deux battants coulissants, équipées de montants métalliques et de simple vitrage. Elles donnent vue sur le toit-terrasse.



STANDARD : 01.45.28.29.67

contact@ksr-justice.fr

www.ksr-justice.fr



CAISSE DES DÉPOTS FR63 40031 00001 0000333947 K 71- CDCGFRPPXXX
N° TVA intracommunautaire : FR 40949291447 - SIRET : 94929144700017
Commissaires de Justice associés
24-26, Avenue du Général de Gaulle 93110 ROSNY-SOUS-BOIS

STANDARD : 01.45.28.29.67

contact@ksr-justice.fr

www.ksr-justice.fr



HALL D'ENTREE

Le sol est recouvert de lames de parquet moderne en état d'usure avancée.

Les murs sont recouverts de peinture en état d'usure normale excepté en partie basse où il y a des cloques.

Le faux plafond est recouvert de peinture en bon état.

Eléments d'équipement :

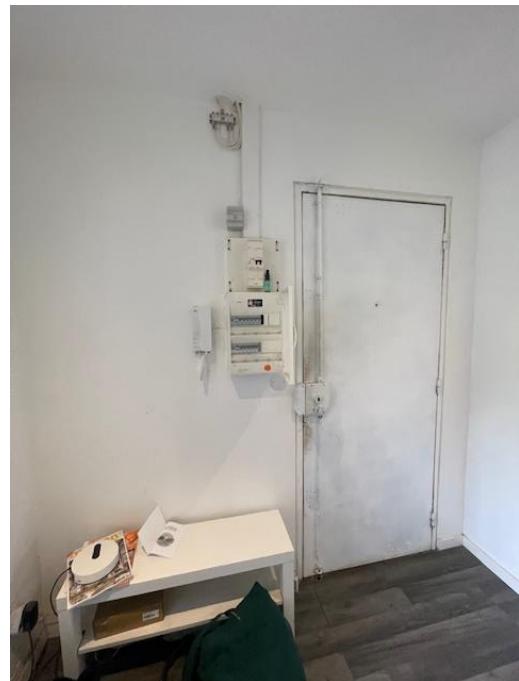
- *Le combiné interphone.*
- *Le tableau électrique.*
- *Le disjoncteur.*



STANDARD : 01.45.28.29.67

contact@ksr-justice.fr

www.ksr-justice.fr



CAISSE DES DÉPOTS FR63 40031 00001 0000333947 K 71- CDCGFRPPXXX
N° TVA intracommunautaire : FR 40949291447 - SIRET : 94929144700017
Commissaires de Justice associés
24-26, Avenue du Général de Gaulle 93110 ROSNY-SOUS-BOIS

STANDARD : 01.45.28.29.67

contact@ksr-justice.fr

www.ksr-justice.fr



CUISINE

Le sol est recouvert de carrelage en état d'usure normale.

Les murs sont carrelés autour du plan de travail, en bon état. Au-delà, les murs sont recouverts de peinture en état d'usure avancée.

Le faux plafond est recouvert de peinture en bon état.

La pièce prend jour par une fenêtre à deux battants coulissants, équipée de montants métalliques et de simple vitrage. Elle donne vue sur le parking.

Elément d'équipement :

- *Un radiateur.*



STANDARD : 01.45.28.29.67

contact@ksr-justice.fr

www.ksr-justice.fr



La cuisine dessert sur la droite une loggia.

Au fond à gauche de la cuisine il y a une salle d'eau.



CAISSE DES DÉPÔTS FR63 40031 00001 0000333947 K 71- CDCGFRPPXXX
N° TVA intracommunautaire : FR 40949291447 - SIRET : 94929144700017
Commissaires de Justice associés
24-26, Avenue du Général de Gaulle 93110 ROSNY-SOUS-BOIS

STANDARD : 01.45.28.29.67

contact@ksr-justice.fr

www.ksr-justice.fr



LOGGIA A DROITE

Le sol est recouvert de carreaux de carrelage en bon état.

Les murs sont recouverts de peinture en état d'usure normale.

Le faux plafond est recouvert de peinture en état d'usure normale.

La pièce comporte une ouverture dans le mur, sur le parking.

Elément d'équipement :

- *Un radiateur.*



STANDARD : 01.45.28.29.67

contact@ksr-justice.fr

www.ksr-justice.fr



SALLE D'EAU

Le sol est recouvert de carreaux de carrelage en état d'usure normale.

Les murs sont recouverts de carreaux de carrelage en bon état.

Le faux plafond est recouvert de peinture en bon état.

La pièce prend jour par une fenêtre à simple battant, équipée de montants métalliques et de simple vitrage.

Eléments d'équipement :

- *Un radiateur,*
- *Un lave-mains.*
- *Une douche.*



STANDARD : 01.45.28.29.67

contact@ksr-justice.fr

www.ksr-justice.fr



Le couloir de distribution qui suit le hall d'entrée dessert :

- Première porte à gauche : un placard ;
- Deuxième porte à gauche : un placard ;
- Troisième porte à gauche : une chambre ;
- Quatrième porte à gauche : un placard ;
- Cinquième porte à gauche : un placard ;
- Au fond en face : une chambre ;
- Première porte à droite : des toilettes ;
- Deuxième porte à droite : une salle d'eau ;
- Troisième porte à droite : une chambre ;



STANDARD : 01.45.28.29.67

contact@ksr-justice.fr

www.ksr-justice.fr



COULOIR DE DISTRIBUTION

Le sol est recouvert de parquet moderne en état d'usure avancée du fait du dégât des eaux.

Les murs sont recouverts de peinture en bon état.

Le faux plafond est recouvert de peinture en bon état.



STANDARD : 01.45.28.29.67

contact@ksr-justice.fr

www.ksr-justice.fr



LES DEUX PREMIERS PLACARDS

Le sol est recouvert de parquet moderne en bon état.

Les murs sont recouverts de peinture en bon état.

Le plafond est recouvert de peinture en bon état.



STANDARD : 01.45.28.29.67

contact@ksr-justice.fr

www.ksr-justice.fr



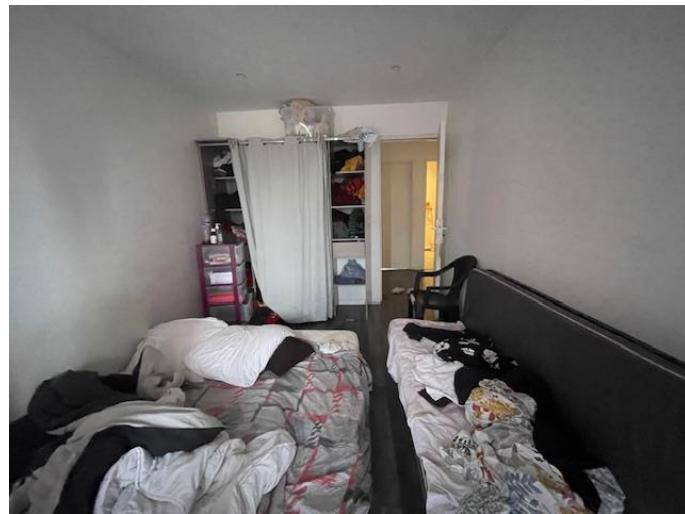
CHAMBRE A GAUCHE

Le sol est recouvert de parquet moderne en bon état.

Les murs sont recouverts de peinture en bon état.

Le faux plafond est recouvert de peinture en bon état.

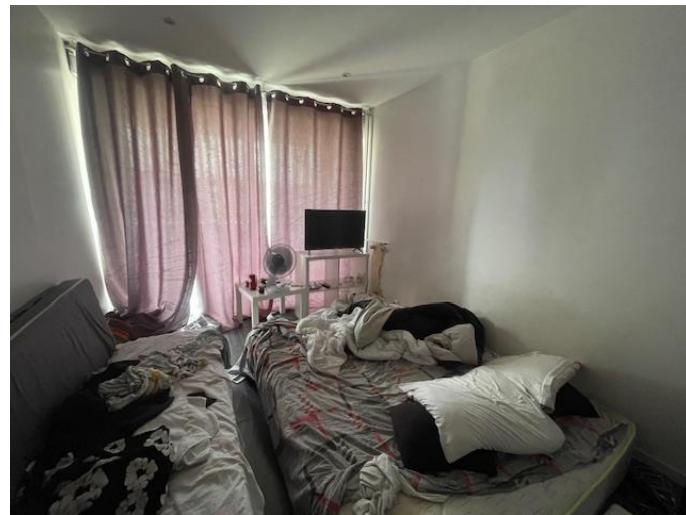
La pièce prend jour par une porte-fenêtre à deux battants coulissants, équipée de montants métalliques et de simple vitrage. Il y a un coffrage pour le volet mais il semble cassé. La porte-fenêtre donne accès à un balcon.



STANDARD : 01.45.28.29.67

contact@ksr-justice.fr

www.ksr-justice.fr



CAISSE DES DÉPOTS FR63 40031 00001 0000333947 K 71- CDCGFRPPXXX
N° TVA intracommunautaire : FR 40949291447 - SIRET : 94929144700017
Commissaires de Justice associés
24-26, Avenue du Général de Gaulle 93110 ROSNY-SOUS-BOIS

STANDARD : 01.45.28.29.67

contact@ksr-justice.fr

www.ksr-justice.fr



TROISIÈME ET QUATRIÈME PLACARDS

Le sol est recouvert de parquet moderne en bon état.

Les murs sont recouverts de peinture en bon état.

Le plafond est recouvert de peinture en bon état.



STANDARD : 01.45.28.29.67

contact@ksr-justice.fr

www.ksr-justice.fr



CHAMBRE AU FOND EN FACE

Le sol est recouvert de parquet moderne en bon état.

Les murs sont recouverts de peinture en bon état.

Le faux plafond est recouvert de peinture en bon état.

La pièce prend jour par une fenêtre à deux battants coulissants, équipée de montants métalliques et de simple vitrage. Elle comporte des volets en plastique.

Eléments d'équipement :

- *Un espace dressing.*
- *Un radiateur.*



STANDARD : 01.45.28.29.67

contact@ksr-justice.fr

www.ksr-justice.fr



WC

Le sol est recouvert de carreaux de carrelage en état d'usure normale.

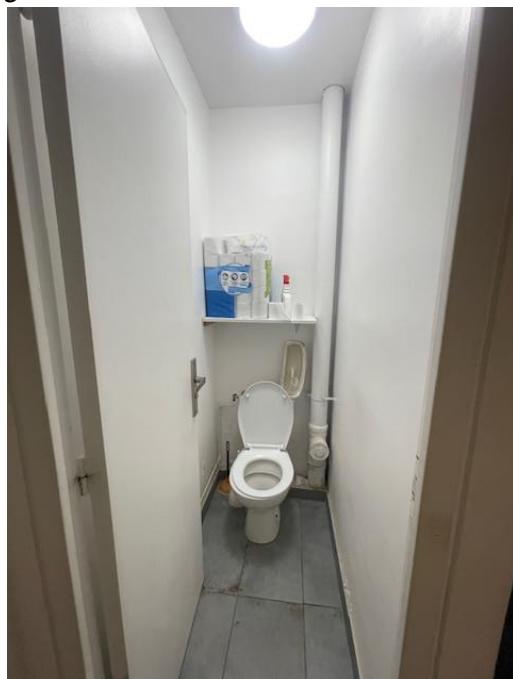
Les murs sont recouverts de peinture en état d'usure normale excepté en partie basse où il y a des traces de cloques.

Le plafond est recouvert de peinture en bon état.

La pièce est aveugle.

Elément d'équipement :

- Une cuvette à l'anglaise.



STANDARD : 01.45.28.29.67

contact@ksr-justice.fr

www.ksr-justice.fr



SALLE D'EAU

Le sol est recouvert de carreaux de carrelage en état d'usure normale.

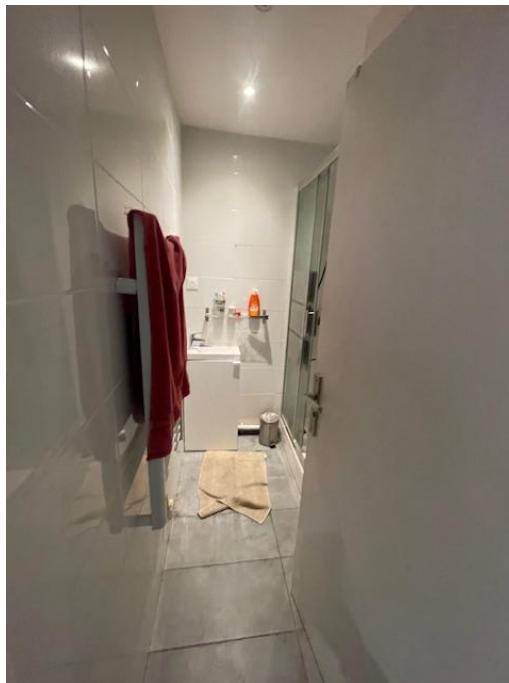
Les murs sont entièrement carrelés, en bon état.

Le plafond est recouvert de peinture en bon état.

La pièce est aveugle.

Elément d'équipement :

- *Un radiateur.*
- *Une cabine de douche.*
- *Un placard.*
- *Un lave-mains.*



KSR & ASSOCIÉS

Commissaires de Justice Associés
Ph. KLEIN G. SUISSA S. ROBILLARD C. COTI

STANDARD : 01.45.28.29.67

contact@ksr-justice.fr

www.ksr-justice.fr

CAISSE DES DÉPOTS FR63 40031 00001 0000333947 K 71- CDCGFRPPXXX
N° TVA intracommunautaire : FR 40949291447 - SIRET : 94929144700017
Commissaires de Justice associés
24-26, Avenue du Général de Gaulle 93110 ROSNY-SOUS-BOIS

STANDARD : 01.45.28.29.67

contact@ksr-justice.fr

www.ksr-justice.fr



CHAMBRE A DROITE

Le sol est recouvert de parquet moderne en bon état.

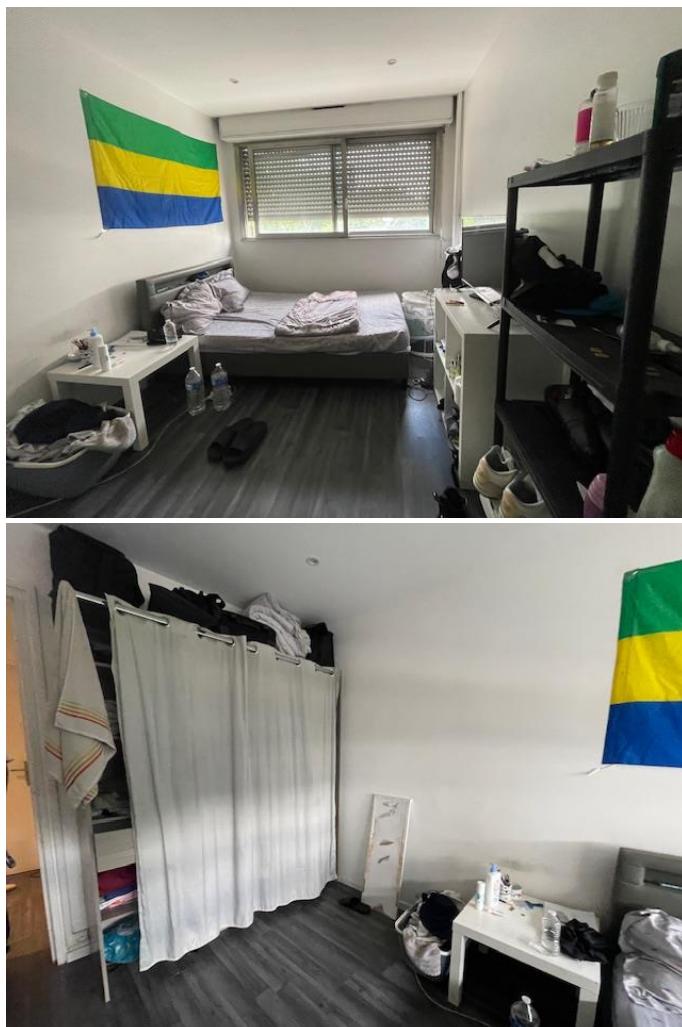
Les murs sont recouverts de peinture en bon état.

Le faux plafond est recouvert de peinture en bon état.

La pièce prend jour par une fenêtre à deux battants coulissants, équipée de montants métalliques et de simple vitrage. Elle comporte des volets en plastique.

Elément d'équipement :

- *Un radiateur.*



KSR & ASSOCIÉS

Commissaires de Justice Associés
Ph. KLEIN G. SUISSA S. ROBILLARD C. COTI

STANDARD : 01.45.28.29.67

contact@ksr-justice.fr

www.ksr-justice.fr

CAISSE DES DÉPOTS FR63 40031 00001 0000333947 K 71- CDCGFRPPXXX
N° TVA intracommunautaire : FR 40949291447 - SIRET : 94929144700017
Commissaires de Justice associés
24-26, Avenue du Général de Gaulle 93110 ROSNY-SOUS-BOIS

STANDARD : 01.45.28.29.67

contact@ksr-justice.fr

www.ksr-justice.fr**BAUX**

BAIL DE LOCATION MEUBLÉE
(Soumis aux dispositions de l'article L.632-1 du code de la construction et de l'habitation)

Entre les soussignés

BAILLEUR [REDACTED]

Demeurant : *9 Rue Louise Legende 94700 Maisons-Alfort*

PRENEUR(S) [REDACTED]

ET

Nom/Prénom : [REDACTED]
Né le : *09/01/1983* à *TOUL-ENTRE-LE-MONT-ET-LE-MARE* (GABON)
Demeurant : *46 Boulevard Ornano 93100 Bondy*

ET

Nom/Prénom : [REDACTED]
Né le : *8/01/1983* à *TOUL-ENTRE-LE-MONT-ET-LE-MARE* (GABON)
Demeurant : [REDACTED]

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :
Le BAILLEUR loue les locaux et les équipements ci-après désignés au PRENEUR qui les accepte aux conditions suivantes :

ADRESSE DE LOCATION : *93100 La Courneuve*

LOCAUX LOUÉS : Chambre Appartement Maison

Surface habitable en m² : *7,5* Modalité de réception des services de télévision : OUI

Lot N° : *1* Bâtiment : *16* Etage : *1*
Escalier : *1* Porte : *PARITE* N° : *1*

Désignation des locaux et équipements à usage privatif : *CHAMBRE INDIVIDUELLE Pas de clac tv*

Locaux accessoires :
 Cave Garage Parking

Désignation des équipements communs :

Interphone Ascenseur Antenne TV collective
 Vide-ordures Chauffage collectif Espaces verts
 Autres : *chambre individuelle dans appartement en location.*

Formulaire proposé par le CLAJ
Comité Local Pour Le Logement Autonomie des Jeunes 22 rue Villeneuve - 17000 La Rochelle
Tél : 05 46 50 62 44 - Fax : 05 46 34 82 17 Mail : claj17@interac.fr Site : www.claj.asso.fr



STANDARD : 01.45.28.29.67

contact@ksr-justice.fr

www.ksr-justice.fr

DURÉE DU CONTRAT :
Le présent contrat de location est consenti et accepté pour une durée de : 12 mois
(Minimum 1 an pour tous, 9 mois pour les étudiants).
A compter du : 10/03/2024 Pour expirer le : 09/03/2025

Possibilité de résiliation du bail à tout moment par le locataire, dans le respect du délai de préavis à savoir 3 mois.
Possibilité de résiliation du bail par le propriétaire à l'expiration du contrat de location en respectant un préavis de trois mois.

LOYER :
Loyer mensuel principal (somme en lettres) : quatre cent cinquante euros
(Somme en chiffres) : 450€
Provisions sur charges mensuelles (somme en lettres) : zero euros
(Somme en chiffres) : 0€
TOTAL MENSUEL (somme en lettres) : 450 quatre cent cinquante euros
(Somme en chiffres) : 450€
Cette somme sera payable mensuellement et d'avance le 10 de chaque mois entre les mains du bailleur.

INDEXATION (REVISION) ANNUELLE DES LOYERS :
Le loyer sera révisé automatiquement chaque année en fonction de la variation de l'indice de références des loyers publié par l'INSEE.
Indice de base retenu : Publié le :, Trimestre :
Valeur :

DÉPÔT DE GARANTIE :
A la signature des présentes, le preneur versera au bailleur la somme de : 450
Représentant : 1 mois de loyer.

CLAUSES PARTICULIÈRES : Chambre Individuelle.

Le preneur reconnaît avoir pris connaissance et reçu un exemplaire des conditions générales du présent bail dont il déclare accepter les termes sans réserve.
Fait et signé à la couenne le 27/02/24 en 3 originaux dont un remis à chacune des parties qui le reconnaît.

LE BAILLEUR *représentant SO Immo 94* **LE LOCATAIRE** *MB* **LA CAUTION** */*



STANDARD : 01.45.28.29.67

contact@ksr-justice.fr

www.ksr-justice.fr

BAIL DE LOCATION MEUBLÉE
(Soumis aux dispositions de l'article L.632-1 du code de la construction et de l'habitation)

Entre les soussignés

BAILLEUR : [REDACTED]

Demeurent : *4 RUE LOUISE LESIEUR 94700 Maisons-Alfort*

PRENEUR(S) : [REDACTED]

Nom/Prénom : [REDACTED]
Né le : *12/10/1968* à *ORsay*

Demeurent : *8 RUE ALPHONSE DE LAMARTINE 93240 STAINS*

Nom/Prénom : [REDACTED]
Né le : [REDACTED] à : [REDACTED]

Demeurent : [REDACTED]

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :
Le BAILLEUR loue les locaux et les équipements ci-après désignés au PRENEUR qui les accepte aux conditions suivantes :

ADRESSE DE LOCATION : *16 RÉSIDENCE DU PARC
LA ROUBAIX, 63110*

LOCAUX LOUÉS : Chambre Appartement Maison

Surface habitable en m² : *30* Modèle de réception des services de télévision : *061*

Lot N° : [REDACTED] Bâtiment : *16* Etage : *1*

Escalier : [REDACTED] Porte : [REDACTED] N° : [REDACTED]

Désignation des locaux et équipements à usage privatif :
CHAMBRE privatif meublée avec TV connectée

Locaux accessoires :
 Cave Garage Parking

Désignation des équipements communs :

Interphone Ascenseur Antenne TV collective
 Vide-ordures Chauffage collectif Espaces verts
 Autres : *1ère lave linge lave linge machine équipée et...
Téléphonie illimitée*

Formulaire proposé par le CLIAJ
Comité Local Pour le Logement Autonome des Jeunes 22 rue Villeneuve - 17000 La Rochelle
Tél : 05 46 50 62 46 - Fax : 05 46 34 82 17 Mail : cliaj17@interact.fr Site : www.cliaj17.fr



STANDARD : 01.45.28.29.67

contact@ksr-justice.fr

www.ksr-justice.fr**DURET DU CONTRAT :**

Le présent contrat de location est consenti et accepté pour une durée de : 12 mois
(Minimum 3 ans pour tous, 9 mois pour les étudiants).

A compter du : 10/01/2023 Pour expirer le : 10/01/2025

Possibilité de résiliation du bail à tout moment par le locataire, dans le respect du délai de préavis à savoir 1 mois.
Possibilité de résiliation du bail par le propriétaire à l'expiration du contrat de location en respectant un préavis de trois mois.

LOYER :

Loyer mensuel principal (somme en lettres) : quatre cent cinquante euros
(Somme en chiffres) : 450 €

Provisions sur charges mensuelles (somme en lettres) : zero euro
(Somme en chiffres) : 0

TOTAL MENSUEL (somme en lettres) :

(Somme en chiffres) : 450 €
Cette somme sera payable mensuellement et d'avance le 15 de chaque mois entre les mains du bailleur.

INDEXATION (REVISION) ANNUELLE DES LOYERS :

Le loyer sera révisé automatiquement chaque année en fonction de la variation de l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE.

Indice de base retenu : Publié le : _____, Trimestre : _____
Valeur : _____

DÉPÔT DE GARANTIE :

À la signature des présentes, le preneur versera au bailleur la somme de : 450 €
Représentant : 1 mois de loyer.

CLAUSES PARTICULIÈRES :

Le preneur reconnaît avoir pris connaissance et reçu un exemplaire des conditions générales du présent bail dont il déclare accepter les termes sans réserve.

Fait et signé à Le 04/06/2023 en 3 originaux dont un remis à chacune des parties qui le reconnaît.

LE BAILLEUR

LE LOCATAIRE

LA CAUTION

STANDARD : 01.45.28.29.67

contact@ksr-justice.fr

www.ksr-justice.fr**BAIL DE LOCATION MEUBLÉE**

(Soumis aux dispositions de l'article L.632-1 du code de la construction et de l'habitation)

Entre les soussignés

Demeurant : *4 Rue Louise Lévieur 94700 Maisons-Alfort*

ET

PRENEUR(S) :

Nom/Prénom : *LOUËMBET NGOM DÉRYUS JERÉY*Né le : *18/05/2002* à *LIBREVILLE*Demeurant : *142 Rue Henri Barbusse 93300 AUBERVILLIERS*

ET

Nom/Prénom :

Né le :

Demeurant :

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Le BAILLEUR loue les locaux et les équipements ci-après désignés au PRENEUR qui les accepte aux conditions suivantes :

ADRESSE DE LOCATION : *16 résidence du parc*
93120 LA COURNEUVE

LOCAUX LOUÉS :

 Chambre Appartement HôtelSurface habitable en m² : *80 m²* Modalité de réception des services de télévision :Lot N° : *C.16* Bâtiment : *C.16* Etage : *1*Escalier : *C.16* Porte : *N° 1*

Désignation des locaux et équipements à usage privatif :

*CHAMBRE PRIVEE AVEC TELEVISION, AUC-CLAS ET
RANGEMENT POUR VETEMENT.*

Locaux accessoires :

 Cave Garage Parking

Désignation des équipements communs :

 Interphone Ascenseur Antenne TV collective
 Vide-ordures Chauffage collectif Espaces verts
 Autres :*CUISINE EQUIPÉE, LAVE LINGE, SECHE LINGE
CHAMBRE PRIVEE POUR 2 PERSONNE AVEC TV.*Permalien préparé par le CLLAJ
Comité Local Pour Le Logement Autonome des Jeunes 22 Rue Villemain - 77900 Le Chesnay
Tél : 01 64 52 62 48 - Fax : 01 64 34 82 17 Mail : cldl77@orange.fr Site : www.cldl77.com

Scanné avec Cam



STANDARD : 01.45.28.29.67

contact@ksr-justice.fr

www.ksr-justice.fr

Scanné avec Cam

DURÉE DU CONTRAT : Le présent contrat de location est consenti et accepté pour une durée de : <u>12 mois</u> . (Minimum 3 ans pour tous, 9 mois pour les étudiants). A compter du : <u>04/2018</u> Pour expiration le : <u>05/2022</u>		
Possibilité de résiliation du bail à tout moment par le locataire, dans le respect du délai de préavis à verser 1 mois. Possibilité de résiliation du bail par le propriétaire à l'expiration du contrat de location en respectant un préavis de trois mois.		
LOYER : Loyer mensuel principal (somme en lettres) : <u>Cinq cent soixante euro</u> (Somme en chiffres) : <u>560€</u> Provisions sur charges mensuelles (somme en lettres) : <u>quarante euro</u> (Somme en chiffres) : <u>40€</u> TOTAL MENSUEL (somme en lettres) : <u>Six cent euro</u> (Somme en chiffres) : Cette somme sera payable mensuellement et d'avance le <u>15</u> de chaque mois entre les mains du bailleur.		
INDEXATION (RÉVERSION) ANNUELLE DES LOYERS : Le loyer sera révisé automatiquement chaque année en fonction de la variation de l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE. Indice de base retenu : Publié le : _____ Trimestre : _____ Valeur : _____		
DÉPÔT DE GARANTIE : A la signature des présentes, le preneur verse au bailleur la somme de : <u>600€</u> Représentant : <u>1</u> mois de loyer.		
CLAUSES PARTICULIÈRES :		
Le preneur reconnaît avoir pris connaissance et reçu un exemplaire des conditions générales du présent bail dont il déclare accepter les termes sans réserve. Fait et signé à <u>La Courrouze</u> le <u>04/04/2018</u> 3 originaux dont un remis à chacune des parties qui le reconnaît.		
LE BAILLEUR	LE LOCATAIRE	LA CAUTION
<u>gjha</u>	<u>Lindy</u>	

Scanné avec Cam



STANDARD : 01.45.28.29.67

contact@ksr-justice.fr

www.ksr-justice.fr



PLAN



STANDARD : 01.45.28.29.67

contact@ksr-justice.fr

www.ksr-justice.fr



J'annexe au présent procès-verbal le rapport de l'expert comprenant :

- *Le certificat de surface privative pour 88,80m² loi carrez et 91,93m² surface au sol totale*
- *Le rapport sur l'état de repérage de l'amiante*
- *Le diagnostic de performance énergétique*
- *Le rapport sur l'état de l'installation intérieure d'électricité*
- *L'état des risques et pollutions*

Durée détaillée des opérations :

- organisation des opérations (identification des occupants, convocation, prise de rendez-vous expert, reprogrammation opérations en l'absence de 2/3 colocataires le 25 juin 2024) : 35 minutes
- opérations sur place : 1h05
- mise en forme, récupération et analyse diagnostics, paiement des intervenants : 55 minutes

Telles sont mes constatations.
Et de tout ce que dessus j'ai fait et rédigé
Le présent procès-verbal de constat
Pour servir et valoir ce que de droit.

Stéphanie ROBILLARD

